Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260709-CCAS_07_2026_02-DE

DEPARTEMENT : ***Côtes d'Armor*** ARRONDISSEMENT : [illegible]

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de *TREDREZ-LOCQUEMEAU*

EXTRAIT du REGISTRE

des Délibérations de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 6 juillet 2026

Date de la convocation : 29.06.2026	
Nombre de membres afférents au C.C.A.S.	: 11
Nombre de membres présents	: 11
Nombre de membres ayant pris part à la délibération	: 11
Nombre de procuration	: 0
Date d'affichage : 09.07.2026	

L'an deux mil vingt-six et le six du mois de juillet à 14 heure 00, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de ***Trédrez-Locquémeau,*** légalement convoqué, s'est réunie en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Frédéric PERREAU,** président.

Présents : Frédéric PERREAU, Marie-Christine PAUL, Jean-Marc NIETO, Luc COSTENOBLE, Catherine MARSHALL, Yann LEVREL, Michel TAVERNE, Nathalie COLIN, Françoise TANNE, Yannick CORBIN, Marie-Thérèse FICHET

Absents :

Secrétaire de séance : Sandrine PETIBON

DELIBERATION N°2 DU 06-07-2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CCAS

Les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation (article L.2121-8 du CGCT).

Madame Marie-Christine PAUL présente aux membres du Conseil d'Administration les principales dispositions contenues dans le projet du règlement. Ce règlement a pour objet de fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Après en avoir délibéré, comité de la Commission Administrative, à l'unanimité,

- ADOPTE le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale de Trédrez-Locquémeau joint en annexe,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260709-CCAS_07_2026_02-DE

Frédéric PERRIEAU
Président du C.C.A.S.

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
22300 TREDREZ-LOCQUEMEAU

Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 09.07.2026



Sandrine PETIBON,
Secrétaire de séance

